

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 8 avril 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est absent, monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

24-04-067

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 11 mars 2024
 - .2 séance extraordinaire du 18 mars 2024
4. Première période de questions du public
5. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 488-24 remplaçant le règlement numéro 462-22 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux
6. Règlement numéro 489-24 remplaçant le règlement numéro 484-23 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants et différentes modalités - exercice financier 2024
7. Adoptions des dépenses
8. Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui à la Municipalité d'Upton
9. Schéma de couverture des risques en incendie 2023 – Plan de mise en œuvre
10. Gestion du transport adapté 2025/2027 – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
11. Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Monsieur Simon Fortin – Demande d'autorisation de lotissement

12. Autorisations
 - .1 Carte de crédit de la Municipalité supplémentaire
 - .2 Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands – modification protocole d’entente pour la Salle communautaire
 - .3 Gazébo – contrat à Micator inc.
 - .4 Camp de jour – contrat avec École St-Urbain
 - .5 Emprunt égout – refinancement
 - .6 Société Saint-Jean-Baptiste – commandite pour le souper annuel 28 septembre
 - .7 Facture Micator inc. – dépôt 25 % pour la construction du gazébo
13. Rapport des élus
14. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Urbanisme
 - .2 Travaux publics – nids de poule
15. Varia
 - .1 Mise aux normes des installations septiques – emprunt temporaire
 - .2 Camp de jour – bonification du salaire des animateurs
16. Deuxième période de questions du public
17. Levée de l’assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

24-04-068

3.1 Séance ordinaire du 11 mars 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

24-04-069

3.2 Séance extraordinaire du 18 mars 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Première période des questions du public

24-04-070

5. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 488-24 remplaçant le règlement numéro 462-22 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux

Monsieur le conseiller Joël Beaudoin donne un avis de motion et dépose le règlement numéro 488-24 remplaçant le règlement numéro 462-22 visant à tarifier certaines activités et certains services municipaux.

ADOPTÉ

24-04-071

6. **Règlement numéro 489-24 remplaçant le règlement numéro 484-23 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants et différentes modalités - exercice financier 2024**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 500.1 du Code municipal, toute municipalité peut, par règlement, imposer sur son territoire toute taxe municipale, pourvu qu'il s'agisse d'une taxe directe;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette taxe est l'imposition d'une taxe directe aux propriétaires de terrains vacants à même le développement du domaine du Forgeron, la rue de l'École et la rue Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes directes municipales;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le règlement a été déposé le 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement à adopter le 8 mars 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 489-24 remplaçant le règlement numéro 484-23 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants et différentes modalités - exercice financier 2024.

ADOPTÉ

24-04-072

7. **Adoption des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024, totalisant un montant de **167 538.37 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

24-04-073

8. **Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui à la Municipalité d'Upton**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

- CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;
- CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ) ;
- CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;
- CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes :

- Au ministère des Affaires municipales (MAMH);
- Au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- À la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Au député de Circonscription de Saint-Hyacinthe, Monsieur Simon-Pierre Tremblay;
- À la MRC d'Acton Vale;
- À l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- À la fédération des municipalités du Québec (FQM);

ADOPTÉ

24-04-075

9. **Schéma de couverture des risques en incendie 2023 – Plan de mise en œuvre**

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt aux membres du Conseil dudit rapport annuel d'activités a été effectué.

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter la mise à jour du schéma de couverture en incendie 2023 faisant rapport des activités du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

24-04-075

10. **Gestion du transport adapté 2025/2027 – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service;
- CONSIDÉRANT QUE les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options;
- CONSIDÉRANT QUE les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration.
- CONSIDÉRANT QUE dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique.
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de confirmer à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu leur intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

ADOPTÉ

24-04-076

11. **Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Monsieur Simon Fortin – demande d'autorisation de lotissement**

- CONSIDÉRANT QUE la demande adressée à la CPTAQ à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier le lotissement des lots 6 200 194 et 6 200 176 sur le chemin de la Grande-Ligne, cadastre de Châteauguay;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à annexer une partie du lot 6 200 194, soit 6.7 acres, au lot 6 200 176;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 200 194 appartient à Gestion ERG inc.;

CONSIDÉRANT QUE Gestion ERG inc. désire vendre une partie du lot 6 200 194 à monsieur Simon Fortin et madame Catherine Turcot;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de monsieur Simon Fortin et madame Catherine Turcot auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

12. Autorisations

24-04-077

12.1 Carte de crédit de la Municipalité supplémentaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général, monsieur Charles Whissell, à faire la demande d'une carte de crédit de la Municipalité supplémentaire au nom de Caroline Landry. La limite de crédit sera fixée à 5 000 \$ jumelée avec la carte de monsieur Martin Bujold. Cette carte servira à faire les petits achats courants dans les commerces de proximités et sur internet.

ADOPTÉ

24-04-078

12.2 Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands – modification protocole d'entente pour la Salle communautaire

CONSIDÉRANT l'entente de 2015 qui lie la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands au sujet des frais d'entretien de la salle communautaire / gymnase partagés en 2 parts égales;

CONSIDÉRANT QUE l'École St-Urbain désire faire faire le décapage et le cirage du plancher de la salle communautaire par l'un de leurs employés à compter de 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur le maire, Lucien Thibault, et monsieur le directeur général, Charles Whissell, à signer l'annexe au protocole d'entente modifiant la clause 2.2.4. sous réserve que celle-ci stipule clairement le partage des frais en 2 parts égales.

ADOPTÉ

24-04-079

12.3 Gazébo – contrat à Micator inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat de construction du gazébo au parc Jean-Guy Ste-Marie à Micator inc. pour un montant de **134 980,65 \$** et d'autoriser un dépôt de 25 % de celui-ci. Une partie de ce montant sera financé à partir du programme Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS) pour l'amélioration des milieux de vie de la MRC et le reste à partir du fonds général de la municipalité.

ADOPTÉ

24-04-080

12.4 Camp de jour – contrat avec École St-Urbain

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à signer en son nom le contrat avec École St-Urbain pour le camp de jour.

ADOPTÉ

24-04-081

12.5 Emprunt égout – refinancement

Monsieur le conseiller Francis Ranger donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement relatif aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 237-06.

ADOPTÉ

24-04-082

12.6 Société Saint-Jean-Baptiste – commandite pour le souper annuel 28 septembre

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la Société St-Jean-Baptiste à tenir une activité le 28 septembre 2024, et ce, sans frais de location pour la salle communautaire. La Municipalité prendra en charge les frais de droit d'auteur et de permis de réunion.

ADOPTÉ

24-04-083

12.7 Facture Micator inc. – dépôt 25 % pour la construction du gazébo

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à payer la facture de Micator inc. pour un montant total de **33 745.16 \$** taxes incluses pour la construction du gazébo. Ce montant est financé en partie à partir du programme Fonds de Soutien aux Projets Structurants (FSPS) pour l'amélioration des milieux de vie de la MRC et le reste à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

13. Rapport des élus

14. Rapport du directeur général

Le directeur général, monsieur Charles Whissell, dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

15. Varia :

24-04-084

15.1 Mise aux normes des installations septiques – emprunt temporaire

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur le maire, Lucien Thibault, et monsieur le directeur général, Charles Whissell, à contracter un emprunt temporaire auprès de notre institution bancaire pour financer les remboursements des propriétaires qui souscrivent à l'emprunt municipal pour la mise aux normes des installations septiques – Règlement d'emprunt numéro 460-22 décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Urbain-Premier ».

ADOPTÉ

24-04-085

15.2 Camp de jour – bonification du salaire des animateurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de bonifier de deux dollars (2 \$) le salaire des animateurs du camp de jour, offert par l'entreprise GVL, pour l'été 2024 de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Ce montant sera intégralement à la charge de la Municipalité et financé à partir de son fonds général.

ADOPTÉ

16. Deuxième période de questions du public

17. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 17.

Lucien Thibault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général